

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
d'HÉRALDIQUE et de
GÉNÉALOGIE**

N° 30 - AOÛT 2000



BULLETIN DE L'INSTITUT FRIBOURGEOIS D'HERALDIQUE ET DE GENEALOGIE

Rédaction et édition:

Dominic Pedrazzini, président
Ch. des Falaises 1, CH-1722 Bourguillon

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Hamoir, Dominic Pedrazzini, Pierre Zwick

Abonnement:

Le bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Institut, cotisation annuelle CHF 40.- par membre individuel, CHF 50.- par couple.

Les demandes d'adhésions sont à faire parvenir à
Marcel von der Weid., trésorier

Ch. du Gerbey 10, CH-1752 Villars-sur-Glâne

Des numéros isolés peuvent être commandés pour le prix de
CHF 10.-.

Imprimerie:

Albert Sottaz, CH-1774 Montagny-les-Monts

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

© La reproduction intégrale ou partielle est soumise à l'autorisation de la rédaction.



➤ **AGENDA**

Prochaines réunions de l'Institut
Chez nos voisins

➤ **VEXILLOLOGIE**

**Les milices fribourgeoises et leurs drapeaux
sous la médiation**

par Jean Dubas

➤ **GENEALOGIE**

**Les Jenny de Corbières, ancêtres des
Hyenne de Franche-Comté**

par André Hyenne

**Essai de généalogie des familles Genoud
dites à Pétre et Frisé**

causerie donnée par Jean Genoud le 18 mai 2000

➤ **HERALDIQUE**

Jenny, Genoud, Corbières

➤ **QUESTIONS ET REPONSES**

Demandes d'entraide

➤ **A LIRE**

...résumé pour vous

➤ **VIE DE L'INSTITUT**

Assemblée générale du 24 février 2000

agenda

prochaines réunions de l'Institut

Jeudi 21 septembre 2000

à la Maison bourgeoisiale – 20 h

Conférence de M. Jean-Pierre Dorand:

Généalogie des moyens de transport

Jeudi 26 octobre 2000

à la Bibliothèque cantonale et universitaire – 18 h.

Exposé de M. Benoît de Diesbach

Sites généalogiques et Internet

Jeudi 30 novembre 2000

à la Maison bourgeoisiale – 18 h.

Exposé de M. Dominic Pedrazzini

"L'héraldique napoléonienne sous le 1^{er} Empire"

chez nos voisins

Cercle vaudois de généalogie

- ◆ 11 novembre 2000 **Assemblée générale du CVG** Payerne
- ◆ 30 novembre 2000 Stamm au restaurant le Milan **Histoire de la paroisse de Peney-le-Jorat** par M. Jean Sauter. Lausanne

Société neuchâteloise de généalogie

- ◆ 23 Sep 09h30 Môtiers **Visite du musée régional**
dîner suivi d'un exposé de M. E. Klauser, : **4 générations d'absinthiers neuchâtelois, les PERNOD**, de La Sagne et des Ponts-de-Martels
- ◆ 24 Oct 19h30 Collège Numa-Droz, NE
Conférence: **Les Sandoz** (M. Jelmini, sous réserve)
- ◆ 18 Nov 09h30 Valangin
Exposition: **Sandoz 2000**

Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle

- ◆ Samedi 26 août à 9 heures, à Bienne, au Musée Neuhaus
Visite du **musée Neuhaus**, puis **Frinvillier** et sa région à travers les âges.

Un besoin d'arbre et de connaissance

Si, dans ce Bulletin estival, la généalogie l'emporte sur l'héraldique, les amateurs de symboles que sont les héraldistes ne s'impatientent point trop. Un prochain numéro les rassurera et, de toute façon l'arbre, sur lequel fleurissent les membres d'une même souche, n'est-il pas lui-même un symbole ? On le retrouve dans maints blasons fribourgeois, sous forme de sapin ou de tronc : Buman, Fivaz, Thann, Sapin, Aeby, par exemple. Le pape Jules II arborait le chêne, rouvre des della Rovere.

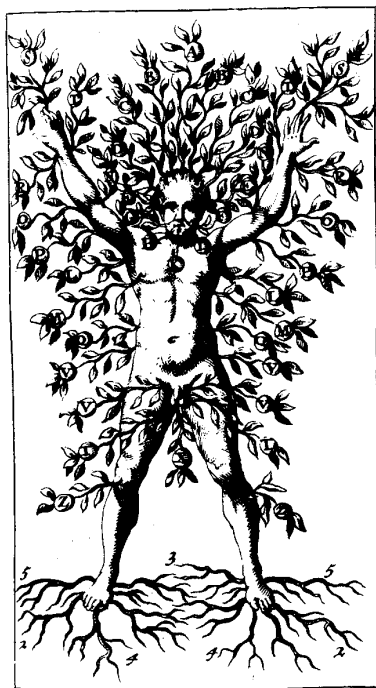
Pline affirme que les arbres furent les premiers temples. Les Anciens attribuaient un arbre sacré à leurs divinités : le chêne à Jupiter, le tilleul à Vénus, le laurier à Apollon, la vigne à Baccus... L'arbre de la connaissance du jardin d'Eden est symbole d'immortalité et d'unité avec le Créateur perdues par l'homme au moment où il a perdu le sens de l'éternité. Arbre de vie, centre spirituel, cosmique et primordial, arbre de Noël, sapin toujours vert, figurant la vitalité et la prospérité, buisson ardent ou arbre de mai, notre arbre généalogique n'est-il pas symbole d'espoir et de continuité ? Source de vie jaillissante, l'arbre dont le feuillage touffu se couvre de fruits, est l'image de la fertilité. Son tronc, dressé vers le ciel, évoque la force et la puissance. Ses racines plongeant dans le sol où sont ensevelis les morts, représentent l'aspect physique et éphémère de la vie. Avec ses branches étendues, l'arbre est aussi le symbole de l'homme, Il nous invite, à chercher l'axe de notre vie, à planter nos racines dans la terre et à toucher le ciel de notre faite.

En généalogie, plus particulièrement, l'arbre permet de situer, par le jeu des branches et des rameaux, les membres d'un groupe unis par le sang et... le nom, de les rattacher à un tronc commun qui marque la lignée, la tradition, l'unité : constante et variantes de l'équation familiale. L'ouverture des archives, les progrès technologiques, le goût du passé - référence et refuge, - la pléthore d'ouvrages et de films à tendance historique, font de l'histoire un objet de consommation courante. Elle incite sans doute l'individu à y prendre sa place et, pourquoi pas, à y jouer son rôle. Il est juste que chacun

se sente concerné par l'aventure de sa famille, d'examiner son développement et ses perspectives. A défaut de savoir toujours où l'on va, pourquoi ne pas apprendre d'où l'on vient ? Hypothèse contre perspective ? Or, tout arbre mérite un soin constant. Aux généalogistes d'y veiller, aux hérauldistes d'alimenter en symboles les racines familiales.

Dominic M. Pedrazzini

Président



L'homme-arbre (allégorie XVIIe siècle)

LES MILICES FRIBOURGEOISES ET LEURS DRAPEAUX SOUS LA MEDIATION

par Jean Dubas

En 1798, les troupes françaises des généraux Ménard et Schauenbourg apportent à l'ancien Régime, beaucoup de nouveautés mais emportent pas mal de trésors et de traditions séculaires. La République helvétique installée dès le 12 avril 1798, applique une nouvelle constitution basée sur les Droits de l'homme et du citoyen, tous libres et égaux, tous frères avec les mêmes droits et mêmes devoirs.

Malgré ces progrès inattendus, le régime est beaucoup trop révolutionnaire et centralisateur. Il ne plait pas au peuple souverain, peuple, qui en fait est réduit à subir les décisions sans appel d'un pouvoir rapidement détesté. Non seulement les trésors des cantons ont été pillés au profit de l'armée d'Italie qui doit se refaire une santé et un équipement convenable; les arsenaux sont vidés de tout leur matériel, spécialement de leurs pièces d'artillerie. Les traditions sociales et militaires sont abolies; la religion est soumise au serment civique. Ainsi, tous les signes de l'ancien pouvoir sont confisqués: les armoiries des cantons sont remplacées par l'effigie de Guillaume Tell et de son fils; les drapeaux militaires sont en grande partie, envoyés à Paris comme butin de victoire. Une partie de ceux-ci est brûlée; quelques uns sont rendus ultérieurement au nouveau peuple frère. Un seul emblème pour tout le pays: le drapeau tricolore, vert, rouge et jaune.

Parmi les drapeaux oubliés ou rendus, il nous est resté à Fribourg quelques anciennes bannières régimentaires ou de confréries. Ils sont pour la grande majorité en assez mauvais état de conservation et surtout ne portent pas d'indication sur leur origine et fonction.

Quand après des luttes fratricides entre partisans de la république unitaire et les fidèles à l'ancien régime confédéral, les Gouvernements de tous les cantons sont réunis sous l'Acte de Médiation. Ils unirent leurs efforts en vue de rétablir l'équilibre perturbé par près de six

années de système républicain. L'Acte donné par le Premier Consul de la République française vise *"à rétablir une situation très compromise entre les parties qui divisent la Suisse"* Le premier Landamman de la Suisse est désigné par Bonaparte pour présider aux destinées du pays ou nouvelle "Confédération suisse" formée de 19 cantons. Ceux-ci sont "fédérés " conformément aux principes établis dans leurs constitutions respectives. Ils se garantissent réciproquement leur constitution, leur territoire, leur liberté et leur indépendance, soit contre les puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un canton ou d'une faction particulière."

L'article 2 du Titre IV de l'Acte de Médiation précise encore que, *"les contingents de troupe et d'argent qui deviendraient nécessaires pour l'exécution de cette garantie, seront fournis, par chaque canton selon une proportion également fixée"* ... Sur quinze mille deux cent trois hommes, Fribourg, doit ainsi lever un *"contingent de 620 hommes et fournir une contribution de 18 591 Livres de Suisse"*.

La première Diète fédérale est ouverte à Fribourg, le 4 avril 1804 par le Landamman Louis d'Affry, accompagné du général Ney représentant de Bonaparte. La Diète doit rapidement réaliser les exigences du premier Consul français.

Parmi les premières mesures arrêtées par les nouvelles autorités, la Diète, sur la "proposition de son Excellence le Landamman de la Suisse", publie un

RÈGLEMENT MILITAIRE
G É N É R A L
pour la Confédération de la Suisse.



ARRÊTÉ DE LA DIÈTE
du 22 Juin 1804.

LA délibération sur l'organisation générale confédérale étant terminée, la Diète, sur la proposition de Son Excellence le Landamman de la Suisse,

A C O N N U ;

Que tous les louables États doivent être invités à envoyer leur ratification jusqu'à la fin du mois de Septembre, et à procurer avant le 1 Janvier l'exécution de tout le plan.

(152)

Pour expédition fidèle, conforme au protocole.

(L. S.) *Le Landammann de la Suisse*
D E W A T T E N W Y L.

Le Cbancelier de la Confédération
M O U S S O N.

Le volume 2 du Bulletin des "loix" du canton de Fribourg, reproduit, le texte du nouveau règlement militaire fédéral. Dans les pages suivantes du même volume, le canton donne le texte complet de la "Loi du 1 octobre 1804 sur "l'Organisation de la milice du canton". Les choses ne semblent donc pas avoir traîné. Il fallait que Bonaparte ait une frontière sûre du côté suisse, le plus rapidement possible.

Après l'introduction suivante:

D É C R E T

du 1 Octobre 1804.

Ratification du Règlement militaire général pour la Confédération de la Suisse.

Nous l'Avoyer & Grand - Conseil du canton de Fribourg, *Savoir faisons* ;

Qu'ayant pris en considération le Règlement militaire général arrêté par la Diète de la Suisse le 22 Juin 1804, et soumis par elle à la ratification des cantons, Nous l'avons adopté et ratifié pour ce qui Nous concerne, en ajournant cependant notre décision sur l'établissement actuel, ainsi que sur la nomination déjà faite d'un État-major central de la Confédération.

Chancellerie de Fribourg.

les dispositions générales prises ainsi que la division du canton et la formation des contingents sont portées à la connaissance du public.. Notons qu'à aucun endroit du texte, il n'est question des drapeaux destinés à la milice du canton, qu'il s'agisse du premier Contingent réservé à l'armée fédérale ou du second Contingent à la disposition de la sûreté intérieure de la ville de Fribourg et du canton.

Seul un Arrêté du 16 avril 1804, date du Règlement militaire fédéral, précise pour le canton les "moyens d'assurer rapidement la sécurité du canton, avant même l'organisation effective et efficace de la milice du canton, en instituant un "Corps franc" de volontaires, pour assurer la stabilité du gouvernement. Il est en plus précisé, que "la musique militaire de Fribourg" peut également participer à cette formation militaire nouvelle. L'Avoyer d'Affry, tient absolument à organiser une troupe parfaitement entraînée, avec d'anciens militaires et bien encadrée par des officiers compétents. De plus, et ceci témoigne de son intérêt à cette troupe passagère de sécurité, le Landamman de la Suisse donne à cette unité, son premier drapeau. Nous l'avons précieusement conservé encore aujourd'hui (MAHF). Il porte l'inscription suivante:

*DONNÉ PAR S. EX. M. L'AVOYER D'AFFRY 1ER LADAMMAN DE LA
SUISSE, AU CORPS FRANC FORMÉ EN 1804.*

En 1812 le drapeau fut déposé à l'arsenal du Gouvernement à Hôtel de ville, puis à l'arsenal de la mauvaise Tour, à celui bâti par Lendi à la rue de Morat, jusque'en 1890, puis au Musée d'Art et d'Histoire.

Précison encore que le 8 mai 1804, l'Avoyer et le Grand Conseil confirment la nomination de M. "Nicolas GADY de Fribourg à la place de Capitaine-général des Milices".

Nous relevons encore une notice datée du 21 septembre 1804, relative à la séance du Petit Conseil: "Le département de Police et Militaire communique au Petit Conseil, la lettre que lui a adressée, en date de ce jour M. le Capitaine Général, par laquelle, en le prévenant que dimanche 23 courant, il fera bénir le drapeau du Corps franc, à 8 heures aux Cordeliers. Il manifeste le désir de voir assister à cette cérémonie quelques membres du Petit Conseil".¹

Quant à la milice nous pouvons admettre, qu'on lui attribua au moment de sa formation effective, d'anciens drapeaux conservés ou retrouvés dans un des bâtiments du Gouvernement?

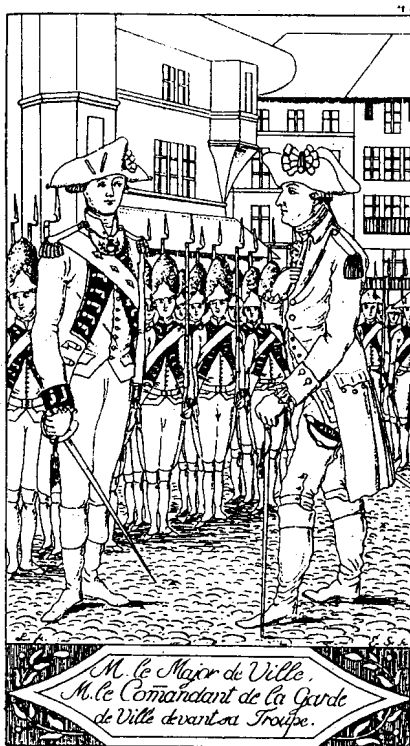
Ce n'est que tardivement, c'est-à-dire au début de la période dite de Régénération, après la "Révolution des Bâtons" du 2 décembre 1830. que l'autorité du canton, se préoccupa de régler la question des différents "Emblèmes du canton ainsi que de la ville. L'Avoyer au, pouvoir, Joseph de Diesbach invita, en date du 29 août 1831, le Conseil de guerre "à faire correspondre les nouveaux drapeaux, ainsi que les cocardes, aux couleurs prénommés - soit le Noir et le Blanc-. Les hommes de la livrée devront aussi adopter ces couleurs lorsqu'ils recevront les 5 francs qui leur sont alloués tous les deux ans, pour cet objet. Communication est faite de cette décision au Vorort fédéral". Cette dernière remarque montre que la Confédération elle-même s'occupait à l'époque, de remettre-en ordre les différents signes attribués aux Autorités du Pays et des Cantons.

Il est certain que cette préoccupation , certes de détails, méritait une solution. Si l'on observe le portrait du Landamman Louis d'Affry peint

¹ AEF, Manuel no 357 page 802

par Joseph de Landerset on voit qu'il portait un HABIT NOIR ou bleu foncé avec un PANTALON BLEU CIEL et que sa COIFFURE ETAIT ORNEE D'UNE GRANDE COCARDE BLEUE FONCEE avec une PARTIE CENTRALE NOIRE (original déposé au MAH Fribourg).

Quant à l'huissier d'Etat Zosso, nommé à ce poste le 4 décembre 1807, il est représenté, aquarellé, avec un habit bleu ornementé de parements bleus et noirs, et un pantalon moulant, noir. Il porte une cocarde bleue avec un bouton noir sur son bicorne également noir; à sa poitrine est fixée la plaque de sa fonction: l'écu cantonal, coupé de sable et d'argent.



Les armoiries du canton, elles, n'ont pour ainsi dire pas variées. le coupé de sable et d'argent conforme à la bannière connue depuis 1410. Il y a eu quelques erreurs passagères au XVIII siècle. L'écartelé innové par Martin Martini, sur son plan de la ville de Fribourg datant de 1606, a inspiré malgré tout quelques fantaisies: ainsi l'imprimeur de

l'Etat, Ignace Nicomède HAUTT a créé un écu écartelé à la Bannière et au Sceau, où les couleurs de la bannière sont le Noir et le Bleu.



Les "almanacs" de 1748 à 50, portent cet écu sur la première page. Plus grave est l'utilisation du même emblème sur la page de garde du "Code militaire de 1746". Dans la suite le cliché a été dûment corrigé: les hâchures correspondant à la couleur bleue ont été éliminées ! L'imprimeur Hautt n'était pas le seul à modifier les armes du canton: on a conservé une gravure sur cuivre présentant les armes du canton sous la forme de l'écartelé aux 1 et 4 la bannière noire et bleue et le sceau qui deviendra celui de la ville après 1803 bleu aux trois tours inégales !.

Il a fallu attendre presque cent ans pour remettre de l'ordre dans les signes du pouvoir des diverses Autorités du canton. C'est l'Armorial des communes et des Districts qui, en 1943 seulement, fixe leurs armoiries. Celles-ci bénéficient de la protection officielle fixée par la loi fédérale du 5 juin 1931.

Mais revenons à nos drapeaux militaires de la milice du canton. Malgré la réorganisation de l'armée fédérale fixée par la Constitution de 1848, il a fallu, là encore, attendre pour que nos troupes disposent d'un emblème unique. Ce n'est qu'en 1889, et ceci malgré les efforts répétés du général Henri DUFOUR, que la présentation du drapeau fédéral fut fixée. C'est à savoir:

drapeau carré rouge avec une croix blanche alésée, dont les branches sont 1/6 plus longues que larges.

La proportion recommandée entre la Croix et le Champ du drapeau est de 7 unités pour 10 sur un drapeau, carré au total. Pour les diverses

unités de l'armée, les cantons n'ont plus droit qu'à une inscription de leur nom sur les drapeaux des troupes de l'infanterie.

Pour conclure, revenons au drapeau du Contingent fribourgeois et en particulier à celui adopté par l'actuel Contingent des Grenadiers du Fribourg.

Il est probable que le Contingent fribourgeois destiné à l'armée fédérale de l'époque de la Médiation, arborait un ancien drapeau écartelé à la croix blanche traversante limitant quatre quartiers: aux 1 et 4: noir; aux 2 et 3: 6 rayures horizontales alternées noires et blanches.

Le contingent de Fribourg, envoyé à Genève, sur demande adressée par ce canton à la Diète fédérale, était accompagné par un tel drapeau. C'était celui que le nouveau Contingent dit des Grenadiers reprit pour se rendre à Genève en 1914, pour fêter le centenaire de l'entrée de ce canton, dans la Confédération.

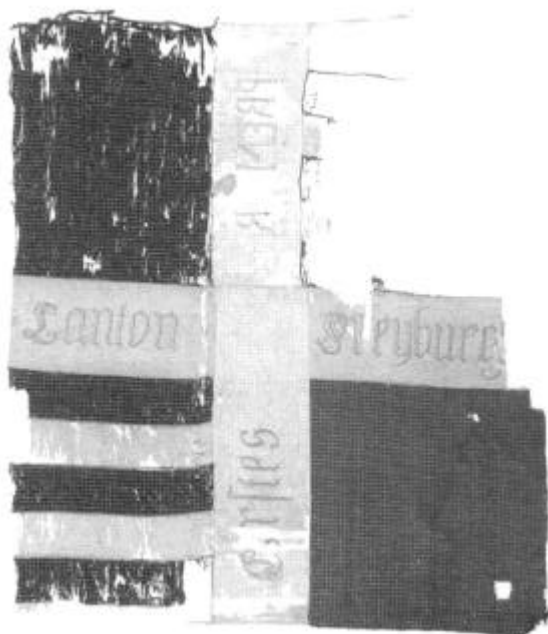
On sait que la Diète avait demandé au canton de Fribourg, pour constituer une garnison à la ville de Genève, deux compagnies d'infanterie ainsi qu'un Etat-major et la bannière. Ces compagnies I et V d'infanterie avec une troisième venue du canton de Soleure étaient chargées de protéger Genève, après le départ de la garnison française retirée à la suite de la défaite de Napoléon à Leipzig, en octobre 1813 et après le passage des troupes autrichiennes du baron Bubna, au début de l'année suivante. C'est donc le premier juin 1814 que la garnison fédérale arriva au Port Noir, sous la bannière de Fribourg, celle, qui aujourd'hui veut accompagner l'actuel Contingent des Grenadiers reformé en 1914.

Le drapeau original, après le second voyage de Genève en 1914, fut déposé dans les arsenaux de Fribourg, pour terminer son existence dans les locaux de l'Hôtel Ratzé, à Fribourg.

Il nous en est resté heureusement une photo de 1914, publiée par le Journal de Genève, dans son numéro relatant les fêtes de juin 1914. Nous n'en distinguons que la face, portant le texte français avec ces mots: CANTON DE FRIBOURG et de bas en haut PREMIER CONTINGENT; l'autre face nous est cependant connue par l'original retrouvé dans les réserves du MAHF.

Il existe heureusement deux fragments de drapeaux analogues. Ils nous ont permis de reconstituer une copie exacte du drapeau du contingent, envoyé à Genève en 1814. Contrairement à ce qui a été

écrit, le drapeau qui fut envoyé avec les compagnies fribourgeoises en 1814 à Genève, existe bel et bien: les dégâts constatés sur cet emblème vénérable ont même permis de l'identifier; une vraie résurrection alors qu'on admettait sa destruction définitive par un incendie en 1928 ! Il suffit de comparer la photo datant de 1914 avec celle du drapeau MAHF n° 7781.



Drapeau fribourgeois, fin XVIIIe siècle, MAHF n° 7781

En voici la description:

drapeau type, des bannières écartelées des régiments suisses au service de France à l'époque de Choiseul;

BANNIERE ECARTELÉE à CROIX BLANCHE TRAVERSANTE;
quartiers 1 et 4: noirs; 2 et 3: 6 rayures horizontales alternées noires et blanches¹. Sur un des côtés :une inscription en lettres d'or, sur les branches horizontales: CANTON DE FRIBOURG; sur les branches verticales: PREMIER CONTINGENT. De l'autre côté, soit, sur la face présentant la hampe à gauche: CANTON FREYBURG sur les branches

¹ le quartier 1 se trouve du côté de la hampe, immédiatement sous sa pointe.

horizontales et sur les verticales, de haut en bas: ERSTES
CONTINGENT.

Les dimensions de l'époque, mesurées en pieds, devaient être: bannière carrée de 6 pieds de côté portant une croix de un pied de largeur: le pied suisse valant 30 cm.

La modification décidée en 1934 pour le quartier 2 est difficile à comprendre. La seule raison invoquée est celle de vouloir souligner une différence. Pourquoi faire cette différence quand on désire rester fidèle à un passé honorable, sans être aussi glorieux qu'on a pu l'écrire !

L'uniforme du Contingent actuel veut retrouver la tenue du contingent envoyé à Genève, il convient donc que le drapeau soit reproduit lui aussi à l'image de celui porté en juin 1814. Le sera ainsi à l'image d'un passé fidèle au serment prêté.



LES JENNY DE CORBIÈRES, ANCETRES DES HYENNE DE FRANCHE-COMTE

par André Hyenne

Du presbytère de Corbières aux Archives de Fribourg

Mon voyage à Corbières en juin 1992, et les recherches complémentaires effectuées par M. l'abbé Philipona ne nous avaient apporté que des résultats insuffisants, (il n'existe pas de registres paroissiaux antérieurs à 1670) mais une certitude : il n'y a pas de Hyenne dans ce pays, mais des Jenny.

A Corbières même, l'abbé Philipona n'avait relevé que deux Jenny parmi les Confrères du Rosaire en 1621 et 1633. Toutefois dans la paroisse voisine d'Hauteville, dont les registres paroissiaux sont conservés, au moins sept familles de ce nom ont vécu au cours du XVIIe siècle.

Nous étions certains qu'en franchissant les crêtes du Jura, les Jenny devenaient des Hyenne (je condense dans ces deux orthographe toutes les variantes des deux patronymes au XVIIe). Cette conviction s'est renforcée depuis : voyez le nouveau tableau des "plus anciens Hyenne" : neuf d'entre eux se disent de Corbières, et un d'Hauteville. Pas d'autre piste, pas d'autre berceau revendiqué. Point de Hyenne en Suisse ? Oui, mais point de Jenny en Franche-Comté à cette date ! La prononciation et les habitudes graphiques différentes entre le canton et le Comté peuvent expliquer la mutation.

Nous n'en apprendrions pas plus à Corbières même. Il fallait aller à Fribourg et consulter les Archives.

C'est Monsieur Raymond L. Cavin qui, en septembre 1996 et en juin 1997 m'a guidé dans la vieille ville de Fribourg où se trouvent les archives cantonales. Les locaux calmes et studieux de l'ancien couvent qui abrite cette institution dominant l'étroite vallée de la Sarine.

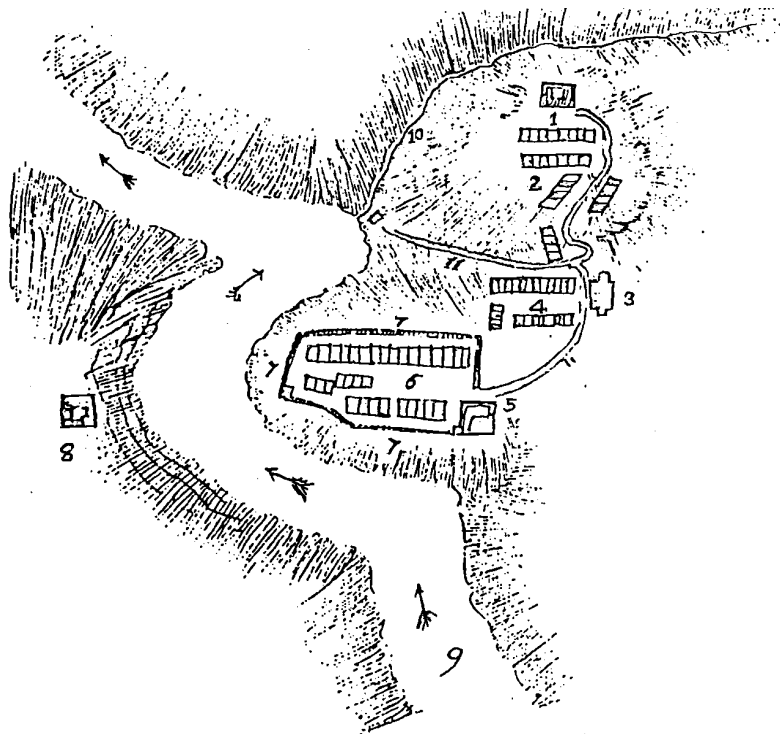
Bien orientés par Mlle Marie Claire l'Homme que seconde un personnel efficace, nous avons eu chance de découvrir très vite des documents passionnants sur les Jenny de Corbières et sur le passé de cette localité, que nous allons d'abord reconnaître.

LES HYENNE venus de Suisse en Franche-Comté au cours du XVIII^e s. (connaissances en octobre 1997)

Répère	Date de naissance	Prénom	Nom	Origine	a habité	Marié(e) à	le	Enfants	Né ou baptisé le	Relève de
1		Philippe	HYUNÉ	Inconnue	Pugey (25)	Sa femme a été dénombrée...		3 enfants dénombrés		Fr. Lassus : Dénombrement de 1657-1666
2	Début XVIII ^e	Barthélemy	HIENNE	Canton de Fribourg	Les Fourgs (25)	Claudine N de Corbières		Jeanne	16.11.1651	A. Genre
3	"	François	HYEN	de Corbières	"Groupe du Valadon" (25)	Marie BONNET		Anne-Marguerite	10.12.1660	
4	"	Jean	HYEN	de Corbières		Marie BONNET		Jeanne	29.08.1665	
5	"	Jeanne	HYEN	de Corbières	"Groupe du Valadon" (25)	Pierre PETON		Marraine le - - - -	29.08.1665	
6	"	Marguerite	HYEN	de Corbières			Claudine		Claudine	11.10.1666
7	"	Claudine	HYEN	de Corbières	Orchamps-Vennes (25)	?		Marraine le - - - -	11.10.1666	
8	"	Théodule	YENNE	de Suisse					Anne-Marie	Ca 1665
9	"	Jean	HIEN ? ou HYGOS ?	de Suisse		Jeanne Gauthier ° 1637 † Gilley (1682) 45 ans			Chr. Faivre	
10	"	Pierre	HIEN ? ou HYER ?		"Groupe précurseur de Gilley"	Christine Codoz (non mariées) de "Treynne"			03.10.1671	et
11	"	Claudine	HYENNE	de "Varin" (Vaulruz ?)	(25)	Pierre Joseph Etudin de Cresuz	16.11.1670			Nathalie FLALI-S.
12	"	Jean	HYENNE		Groupes "L'arc-sous-Cicon" (25)			Perrain fils de C lève Philipponat Le - - - -	3.1665	M.G. ANDRE
13	"	Claudine	HYEN						Décès le 23.09.1676	
14	Milieu XVIII ^e	Georges	HYENNE	de Corbières	"Groupe de de Tropot" (25)	Guillemette PERROT	06.05.1670	8 enfants connus	de 1671 à 1687	Nathalie FLALI-S.
15	"	Marguerite	HYENNE	de Corbières	"Groupe de Gilley" (25)	Antonia POCHARD		Jeanne	02.08.1674	
16	"	Denis	HYENNE	de Corbières			Claudine ODY		Françoise	27.05.1697
17	Ca 1670-1675	Jean Christ	HYENNE	de Corbières			06.11.1691	8 enfants connus	de 1693 à 1710	Chr. Faivre et
18		Christine	HYENNE	de Corbières		Guillaume Louis ODY	10.02.1689	4 enfants connus	de 1693 à 1701	Nathalie FLALI-S.
19	fin XVIII ^e	Joseph	HYENNE	de Hauteville (FR)	La Chapelle d'Huin (25)	Claudine Pitet	1698 ?	Pierre	07.08.1699	Chr Faivre
								Claude Françoise	09.03.1702	

Corbières

Des crêtes du Jura aux Préalpes suisses, on survole 60 km d'une contrée montueuse pour atteindre Corbières. Le village, vers 720 m d'altitude, est établi sur la rive droite de la Sarine, en bordure d'une terrasse inclinée. De là, prés et bois s'élèvent jusqu'aux forêts étagées sous des barres calcaires qui atteignent bientôt 1400 m. Plus loin encore vers l'est, on est en pays germanophone, et bientôt, dans le canton de Berne.



Corbières vers 1405, d'après Combaz

- | | |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Château de la Montagnette (1 ^{er} château) | 2. 30 maisons |
| 3. église dédiée à Notre-Dame de la Nativité | 4. 24 maisons près de l'église |
| 5. le château du Grand Mont | 6. 32 maisons |
| 7. fortifications de la ville | 8. château d'Everdes |
| 9. Sarine (rivière) | 10. Ru entre Corbières et Hauteville |
| 11. chemin | |

Corbières n'est plus qu'un modeste village, un peu à l'écart de la route cantonale de Fribourg. Les eaux de la Sarine, retenues par le barrage

de Rossens, ont noyé les gorges et dissimulent l'abrupt du confluent que dominait un château féodal.

Car Corbières eut un passé illustre. Aux XIIIe et XIVe siècles, les sires du lieu déployaient leur bannière au corbeau héraldique, et jouaient un rôle dans l'histoire de la Savoie, de Gruyères et de Fribourg.

Rattaché en 1533 à Fribourg, Corbières était à l'époque de nos Jenny, au XVIIe siècle, le chef lieu d'un bailliage, l'un des 19 du Canton. Au château même, devenu "baillival", un bailli renouvelé tous les cinq ans, exerçait un ferme pouvoir au nom des familles patriciennes bourgeoises de la ville de Fribourg, contrôlait la justice, percevait les redevances : nous sentirons son autorité en maintes rencontres ; nous observerons aussi, en face, la structure des communautés locales, leur banneret¹, leurs jurés, leurs prud'hommes, etc.

Jenny de Corbières

La branche des Jenny meuniers

Les Archives cantonales de Fribourg conservent sous le titre de "grosses", les "Reconnaissances" d'anciens habitants : ce sont des déclarations par lesquelles ils "confessent" détenir des terres qui dépendent de tel seigneur, auquel ils doivent redevance. C'est ainsi que l'on peut lire, dans les "grosses" de Corbières de 1627 (volume 33, page 40) la

"Reconnaissance des hoirs de feu Antoine Jenny, meusnier audit Corbières, par Jean Jenny l'un d'iceux, à son nom et de ses autres indivisaires"

En son nom, donc, et en celui de ses frères, Jean reconnaît posséder un petit "*morcel de clouz*"² (de pré) au lieu-dit de la Voy Villa, "*limité d'envers Orient à l'eau de la Sarine*", pour cela il est astreint à payer

¹ je n'ai pas de précision sur la fonction des bannerets de Corbières, mais à Fribourg, quatre bannerets (un par quartier), formaient une section (ou bannière) en temps de guerre, et jouèrent au XVIe siècle un rôle primordial dans la gestion des affaires publiques. (d'après Patrick J. Gyger: "L'épée et la corde", Lausanne 1999).

² clos; le développement de l'agriculture dans le canton avait entraîné dès le XVe siècle au moins, l'usage des clôtures (encore contesté au XVIIIe siècle par les paysans franc-comtois). M. l'abbé Philipona cite l'exemple de Vuippens, où vers 1450, le seigneur accepta la demande du procureur et syndic, et des bourgeois de la ville, de clôre "à perpétuité" certaines parcelles.

"annuellement et perpétuellement", à la Saint Martin, un denier lausannois à la Dame, seigneur du lieu.

Une génération plus tard, le 8 mai 1655, un certain Antoine, fils de Jean Jenny de Corbières, revendique officiellement la possession des

"moulins, raze et bastymment existant sur le dit Corbières, car ils avaient été spécialement offerts pour le mariage de sa feu mère" (registre notarial 2671).

Cet Antoine est vraisemblablement le petit- fils "d'Anthoine".

Ainsi, dès le début du XVIIe siècles, des Jenny vivaient à Corbières : leur parenté – possible - avec les familles suivantes n'est pas connue pour l'instant.

Les restes du moulin de ces Jenny ne peuvent figurer sur les cartes actuelles : ils ont disparu sous les eaux. La carte de 1855 montre seulement le lieu dit Veyvelaz. Proche de la Sarine, c'est la "Voy Villaz" citée dans la "Reconnaissance". Pas de moulin. Mais sur la carte de 1888 un groupe de deux maisons est dénommé "Au Moulin" : c'est bien là que vivaient au XVIIe siècle nos Jenny meuniers.

La branche Pierre Jenny, définitivement émigrée

Plusieurs actes notariés, de 1659 à 1677, jalonnent l'existence de cette famille. Je la résume d'abord en quelques lignes :

Un certain Pierre Jenny, qui demeure habituellement en "Bourgonne" (ou Bourgogne : c'est notre Franche-Comté), a conservé la propriété de biens à Corbières et continue à les gérer. Il meurt vers 1666, laissant une veuve, Gabrielle Cuma, et trois enfants : Jean marié à une certaine Marguerite, Marie, épouse de Jean Tyraulla, de la Roche (tous ceux-là résident habituellement en Franche-Comté) et Guillaume, qui lui, vit en France et non en "Bougonne".

Nous sommes bien renseignés sur ces Jenny, car la gestion de leurs biens à Corbières a contraint les expatriés à de fréquents retours au pays. Dans les actes qu'ils ont alors fait enregistrer auprès des notaires Jean et Pierre Blanc, on rencontre de très intéressantes informations sur eux-mêmes, sur leurs relations et sur leurs ressources.

Voici le premier acte, dont nous verrons plus tard l'importance particulière. Il est daté du 10 mars 1659 :

"Hon(este) Claude fils d'hon(este) Claude Fillipponnat

bourgeois de Corbières, de sa franche volonté et sans contrainte, par advis et auctorité dudit son honnoré père présent consentant a promitz et c'est obligé de servir fidèlement en Bourgonne hon(este) Pierre Jenny dudit Corbières demeurant audit Bourgonne, et c'est (ce) depuis... dame de my-Caresme prochainement venante en ung an. Et pour son sallaïre ledit Pierre Jenny luy at admodié et luy laisse jouyr (jouir) la fleurie de présente année de son clouz à Booz existant rière le dit Corbières... Item aussi son morcelz de curtil Nony, et son morcelz qu'il at rière Villarvolard, et le fruitage¹ est audit Fillipponnat, à la réserve des droits que Franz Ulrich Bochez y peut avoir d'un pomay (pornmier) et d'un perey (poirier ?), le debvra maintenir clouz raisonnablement. Et pour le mieulx vallance (?) que ladite terre peult valloir ledit Claude Fillipponnat doit rendre de tourne audit Jenny la somme de six escus bonne monnaie, payables au bout de l'an le tout de bonne foy et jurant Renoncement... Act...le 10 du mois de Mars 1659, présent Pierre Souvey de Pair et Jean Fillipponnat du Bourraquier".

Ainsi, Pierre Jenny exerce en Franche-Comté une activité assez importante et assez stable pour qu'il puisse lui-même engager un serviteur... et sans bourse délier grâce à une astucieuse compensation à Corbières. Et même, il recevra 6 écus, et ses terres seront entretenues ! (Mais comment Claude Fillipponnat peut-il, à la fois, servir en Bourgogne et récolter en Suisse ? Il compte assurément sur son père et le reste de sa famille !)

On rencontre donc alors en Franche-Comté - quinze ans après la fin de la guerre - des possibilités d'enrichissement meilleures qu'aux rives de la Sarine : les enfants de Pierre s'expatrieront définitivement.

L'aîné, Jean est bientôt assez âgé pour venir de Bourgogne traiter les affaires à Corbières.

En avril 1665, il lui faut d'abord faire reconnaître à Elgy, fille de feu Franz Ulrich Bochez, une dette de 400 Florins "pour restant d'admodiation² des trois ans passés".

¹ tous les fruits d'une propriété

² amodiation; concession d'une terre moyennant une prestation periodique à son propriétaire, cette terre restant par ailleurs soumise aux droits et redevances envers le seigneur.

Ces biens - les mêmes que ceux laissés à Fillipponnat en 1659 - il les admodie à nouveau le même jour pour trois ans à Antoine Bochez "banneret de Corbières". Il le fait au nom de son père, mais aussi *"pour avis de Jacques Jenny son cousin"* : celui-ci, nous le retrouverons plus tard.

Jean peut s'en retourner outre-Jura, les affaires réglées, avant la grande saison des récoltes... Mais, un an plus tard, il doit revenir à Corbières : Pierre, le père, est mort en Bourgogne.

La succession est compliquée : biens et personnes sont dispersés entre les deux pays. Jean Tyraulla, l'époux de Marie, est venu aussi : il agira au nom de celle ci, Guillaume est resté en France : Jean le représentera. Les intérêts de la veuve de Pierre, Gabrielle Cuma, sont défendus par son "gouverneur"¹, Jean Souvey.

Or, Jean Jenny et Tyraulla se sont déjà accordés - au terme d'un procès - en Franche-Comté, sur le partage des biens "bourguignons" : Marie recevra *"450 francs de Bourgogne, qui font icy 600 florins"* (sans que cela soit précisé, Jean disposera du reste !)

Restent à partager les biens de Suisse. Un accord très détaillé est conclu le 8 mai 1666 : en bref, Marie recevra *"400 florins, monnaie de Frybourg"*, Gabrielle 200 écus, et Guillaume 186 écus, 16 bats et 2 sols. Jean Jenny disposera du reste des biens paternels (suisse) meubles et immeubles (et répondra des dettes éventuelles) *"cause du privilège du masle icy dans le pays"*.

Un mois plus tard, Gabrielle Cuma, la veuve, fait un arrangement avec Jean : ...

"estant sur mes vieux ans et fort incommodée, j'ai convenu avec Jean Jenny mon fils comme s'ensuit: Ascavoir qu'iceluy me devra nourrir, vestir et alimenter durant ma vie selon mon estat et ma condition ..."

A cet effet, elle lui fait donation de ses biens personnels à Corbières et des 200 écus reçus en partage. Après sa mort, ce qui en restera sera partagé également entre ses trois enfants. Ces dispositions seront appliquées : lorsqu'en juin 1672, Jean revient à Corbières après la mort de sa mère, il reconnaît devoir à Marie - désormais veuve de Jean Tyraulla - la somme de 64 écus, 16 bats et 2 gros, reliquat de l'héritage de leur mère.

¹ (des enfants): tuteur

Jean, désormais, tout en demeurant outre Jura, va gérer de loin son héritage de Corbières : ce sont toujours les mêmes terre : le clouz à Booz, le curtil Nony, le morcel sur Villarvolland. Cette fois, c'est à son cousin Jacques qu'il les loue, le 22 janvier 1671. Nous avons déjà rencontré ce Jacques : il est dit "d'Hauteville", où nous reverrons encore. Le prix de l'amodiation est fixé à 15 écus, plus un blanc de vin mais, détail intéressant

"en oultre ledit Jacques Jenny devra faire un millier d'anselles¹ durant les 3 ans et recouvrirat les bastymment aussi, et venant à se descouvrir par ourage, les devrat recourir (et) maintenir en bon état".

Tout semble aller pour le mieux ; mais cinq années sont à peine écoulées, que Jean Jenny disparaît, onze ans après son père.

C'est une nouvelle admodiation du Clouz à Booz et des autres terres, datée du 8 mars 1677 qui nous l'apprend : Matthey Dufay, d'Hauteville, gouverneur des enfants de feu Jean Jenny de Corbières, après avis crié de vive voix *"sur la place accoustumée"* les a attribués à Barthelomé Fillipponnat.

Le décès de Jean est confirmé par une reconnaissance de dette de Jacques Jenny, qui ne s'est pas encore acquitté des termes de l'amodiation précédente :

"Jacques Jenny, d'Aultavilla, sachant que doive aux enfants de feu Jean Jenny demeurant en Bourgonne, Magdalena leur mère présente, scavoir quarante escus pour comple faitc aujourd'hui des admodiations du Clou à Booz etc... "

Cet acte, établi vers novembre 1677, nous livre le prénom de la mère, mais pas son nom, non plus que les prénoms des enfants : ils vont certainement rester en Franche-Comté. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé d'autre document qui les concerne dans les Archives de Fribourg. Retrouverons-nous leur piste outre-Jura ?

Le "Clouz à Booz" vous intrigue ? Voyez la carte au 1:25 000 de 1888 ; il est devenu "le Clos à Boz". On voit là - comme sur les cartes de 1855 et de 1993 - quelques maisons sur la rive gauche du ruisseau qui descend vers Corbières. Les contrats précisent bien qu'il y avait la

¹ tuile de bois; aujourd'hui on distingue l'anselle, longue de 60 cm et épaisse, couvrant les toits plutôt plats, du tavaillon [ou tavillon], de 40 à 45 cm, plus mince, utilisé pour les toitures aiguës en montage.

maison et grange... A l'occasion, allez donc reconnaître ces lieux si chers aux Jenny de Bourgogne ! (Le "curtil" Nony et le "morcel" sur Villarvolard restent à localiser...)

Brève rencontre d'un autre Jean Jenny parti en Bourgogne

Un seul document, mais très instructif, des archives notariales de Corbières, fait surgir cet autre Jean Jenny. Son titre, déjà, surprend :

*Lettre de naissance au canton de Fribourg en Suisse.
Soit notoire et manifeste à tous comme y soit qu'il y a quelque temps que Jean Jenny originaire de Corbières et Lusa Jacquerod de Broc, sa femme, seront allés demeurer en Bourgogne avec leur famille et enfants. Or estant audit lieu, ledit Jean Jenny décède. Ladite Lusa sa veuve (avec Anthoine leur fils) arrivant juste ce jourd'hui (demande) avis ? attestant de son origine et parentage, aussi bien que celles de son mary, désirant (?) pour en scavoir au temps advenu ses enfants fils et filles. Surquoy à sa requeste les hon. Jean Blanc, banneret, et Claude Blanc, juré, tous bourgeois dudit Corbières ont attesté en parole de vérité le prénommé Jean Jenny et ladite Lusa sa femme instante, aussi leur père et prédesseurs avoir tous les esté tenus en répu(ta)tion pour gens de biens et d'honneur n'ayant au sceu des attestants iamais commis acte repréhensible ny moing été accusés ny soubsonnés d'aucun crime d'infamie, ou mesme leurs enfans. (29 mai 1667) ...*

Cet autre Jean Jenny, lui aussi émigré en Franche-Comté, ne peut pas être confondu avec le précédent, décédé plus tard, vers 1676, et dont l'épouse se prénommaient Magdalena.

Lusa Jacquerod, veuve, est-elle retournée en Bourgogne ? Ou bien est-elle revenue vivre avec sa famille de Broc (c'est à 8 km de Corbières) ? Il est certain qu'elle n'est pas restée à Corbières : une semaine avant avant que la "lettre de naissance" ne lui fut accordée, elle vendait la maison qu'elle y possédait à Jean Souvey, bourgeois et juré de la localité, pour la très modeste somme de... 7 écus ! Etrange. Mais elle avait des dettes, et la transaction est assez obscure...

Nous avons eu la chance de rencontrer dans les registres notariaux plusieurs familles Jenny de Corbières. Encore plus remarquable, deux d'entre elles avaient émigré en Franche-Comté.

Retenons que ces gens étaient partis avant 1667. Or les registres paroissiaux de Corbières ne conservent que les actes postérieurs à 1670 : voilà pourquoi nous ne trouvons pas de Jenny.

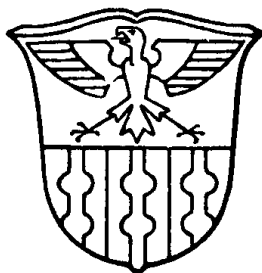
Avant cette date, d'autres Jenny ont pu vivre à Corbières, qui n'auront pas eu à faire appel au notaire : ainsi Etienne Janni, dont M. l'abbé Philipona a relevé le nom des deux filles en 1621 et 1623, en même temps que celui de Claude Janni en 1635, dans le Registre de la Confrérie du Rosaire.

D'autres Jenny de Corbières peuvent bien nous avoir échappé !

(à suivre)

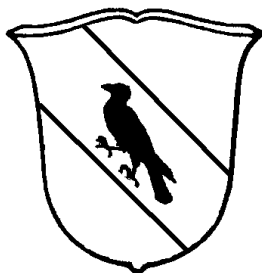
adresse de l'auteur:
André Hyenne
171 rue Alexandre Dumas
F-07500 Guilherand-Granges

héraldique



YENNY

coupé au 1 d'or à l'aigle de sable (couronné du même); au 2 d'argent à trois pals noués deux fois et séparés par deux traits.



CORBIERES

de gueules à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable.

DHBS



Sur le plan de Martini (1606), les armes de Corbières (Corbers, en haut) avec celles des autres baillages entourent celles de Fribourg.

ESSAI DE GENEALOGIE DES FAMILLES GENOUD DITES "A PETRE" ET "FRISE"

par Jean Genoud

Je me présente ...

Invité par votre comité à m'exprimer sur le thème "Essai de généalogie des familles Genoud dites à *Pétre* et *Frisé*", j'ai eu l'audace - ou l'inconscience - d'accepter. Je fais appel à votre indulgence car il ne m'a pas été possible de poursuivre une réflexion approfondie sur ma démarche au-delà de l'essai publié en mai 1999. Cet essai, que je sais pouvoir être complété, m'a permis néanmoins de cerner l'essentiel des origines de la grande tribu des Genoud.

J'ai sans aucun doute beaucoup à apprendre de vous tous. Les limites de mon travail m'étaient déjà apparues lors de brèves échanges de vues aux archives cantonales.

Votre présence ici, ce soir, démontre votre intérêt personnel pour l'histoire des familles au-delà de la discipline technique aujourd'hui facilitée par les possibilités de l'ordinateur et l'assistance de programmes sophistiqués disponibles sur le marché.

En toute modestie ...

Dans ma famille, l'intérêt porté à la géologie varie considérablement d'une génération à l'autre, de l'implantation proche ou lointaine des familles, des relations entretenues entre les descendants et bien entendu des circonstances de la vie.

Pour ma part, "*Rester de son terroir est la condition même qui permet de le transcender*". Dans les meilleurs et les pires moments de l'existence, cet axiome m'a permis de tenter de dépasser le niveau de connaissance rationnelle de mes origines et d'y trouver force et résistance.

Alors proche de la quarantaine, mon fils aîné revenant des Etats-Unis, s'était donné pour objectif de rassembler les informations concernant ses parents, frères et sœurs et descendants, les cousins et leurs familles. Cette intention s'appuyait au plan technique sur un programme informatique en langue anglaise proposé par le mouvement

religieux mormon fondé aux Etats-Unis en 1830. Le programme était disponible sur le marché à un prix modeste, mais avec insistance et à chaque nouvelle centaine de noms introduits demandait la communication des éléments enregistrés à la maison mère de l'organisation de Salt Lake City.

Cet ouvrage est né de ce premier élan.

Ma démarche personnelle...

Le choix d'étendre cette documentation généalogique comportant plus de 2500 noms à un large éventail de proches et d'alliés me vint tout naturellement des contacts et des sympathies développés pendant mon enfance et ma jeunesse passés à l'extérieur mais avec des références sans cesse renouvelées lors des vacances ou des séjours de temps de guerre en pays fribourgeois.

Mémoire de familles parentes, alliées et proches, ce recueil assemblé avec des complicités parfois inattendues, se veut représentatif de l'existence, signalée dans nos régions dès le XIV^e siècle, d'ancêtres portant nos patronymes. A cette époque, la Savoie, le Pays de Vaud, les marches fribourgeoises et la Gruyère font vivre une population en rapide expansion. La paysannerie et l'artisanat profiteront des voies de communication en développement vers le nord, l'ouest et le sud pour écouler leurs produits dont les principaux seront le bois et le fromage. La construction de Châtel-Saint-Denis au nord du château savoyard de Fruence placé de plus en plus à l'écart des nouvelles voies de communication avait débuté à la fin du XIII^e siècle par le château et les fortifications. Au pied de la colline, le bourg s'étirera d'abord dans le sens nord-sud. Un péage fonctionnait déjà sur le pont de la Mortigue à Semsales. (Pour en savoir plus je vous recommande la lecture de "700 ans - Châtel-Saint-Denis" publié il y a environ 2 ans par Pro Fribourg)

Un retour en arrière ...

L'évocation des tout premiers indices enregistrés de l'existence dans nos régions d'ancêtres portant nos patronymes a l'avantage de faire rêver jeunes et vieux. C'est ainsi que nous viennent les noms de JENOD qui signifie "à Jean" puis GENOD dérivés tous deux d'un ancien nom de baptême Johannes, évolué en Johannod avec "od" forme linguistique qui exprime une intention affectueuse ai-je pu lire.

Habitants de la région dès le XIV^e, nos familles se retrouvent par la

suite bourgeois de Châtel-Saint-Denis, Remaufens, Vuadens, Cerniat, Bossonnens et Semsales dès le début du XIXe puis de Fribourg depuis 1878, de Chêne-Bourg (GE) dès 1950, Carouge (GE) 1954, Lausanne 1956, Cossonay 1960, Vevey 1961 etc. au gré de l'octroi de nouvelles bourgeoisies. Aujourd'hui, de nombreuses familles homonymes sont originaires de Château-d'Oex, de Nyon, du Valais et de Savoie.

Le bon voisinage, le souvenir motivent l'élargissement d'une recherche qui se veut un coup de cœur à la mémoire de générations laborieuses, de grandes familles avec leurs nombreux jeunes enfants tôt décédés. Ce monde ne vit pas dans l'opulence. Des Judet venus entre-temps participer à l'industrialisation de la région lausannoise se retrouveront plus tard soit à Bulle, à Genève ou émigreront en France, au Canada et aux Etats-Unis. Bulle incendiée sera reconstruite et l'un des bâtisseurs Aimé Desbiolles s'établira définitivement dans la région au début du XIXe siècle. Descendante d'une famille plus aisée, Marguerite Morand fera des études et ira enseigner en Hongrie, d'autres ancêtres œuvreront dès leur adolescence à la consolidation du patrimoine familial, voire à la survie des cadets de la famille.

Au départ, l'examen de titres de propriété a facilité la détermination d'une partie essentielle de la filiation Genoud Pétre en particulier celui de la lettre de vente du 15 mars 1854 qui débute ainsi :

"Pierre dit *Pétre*, fils de Jacques Genoud dit *Frisé*, de Châtel-Saint-Denis, propriétaire et cultivateur..."

Qui sont ces *Pétre* ...

Ma famille appartient à la branche des *Pétre* vraisemblablement appelés ainsi pour préciser les descendants de Pierre nom inscrit à l'époque en latin, né en 1791, mort en 1857, fils de Jacques et dont le fils Jacques donnera son nom et surnom à Julien, mon grand-père paternel, à ses frères et sœurs et ainsi de suite.

Les *Pétre* et les *Frisé* s'avéreront fort nombreux. Dans un premier temps ils seront assez facilement repérés à l'aide du surnom dans les registres de familles établis dès 1929.

Plutôt les situations se compliquent. Aux siècles derniers les prénoms donnés dans les familles se retrouvent d'une génération à l'autre, se répètent et se croisent souvent dans la famille proche. Un seul prénom inscrit à la naissance ne suffit pas à identifier formellement l'ancêtre recherché. Les curés chargés de la tenue des registres paroissiaux ne

s'étendent pas toujours sur la filiation de l'individu qu'ils inscrivent à la naissance, lors du mariage ou du décès. Ces conditions rendent la recherche au début du XVIIIe et avant aléatoire, parmi les Joseph tout particulièrement.

Quand interviennent les *Frisé* ...

Les *Frisé* qui se retrouvent en parallèle tout au long du parcours sont vraisemblablement des cousins. Comment deviennent-ils complètement imbriqués dans les *Pétre* je ne puis le préciser encore aujourd'hui faute de descendants encore appelés ainsi qui pourraient m'éclairer.

Ouvrons une parenthèse pour examiner les surnoms, les lieux-dits, les noms d'anciennes alliances des Genoud de Châtel-Saint-Denis retrouvés dans les registres des familles et consciencieusement répertoriés par l'officier d'état civil de l'époque. En tout une bonne trentaine :

du Chêne	Planière
du Mollard	Cadet
Mayettaz	en Vuavre
Mayou	à Guillaume
des Marais	Repond (notre évêque)
Grillard	Caset
Griard	à Catri
Berlin	dit à L'Allemande
De la Gîte	Turin
Frisé	du Suchet
Miset	dit Jacquard
Pétre	de l'Ermitage
Lenthenmann	Mandrin
Gomalaz	du Petit Rome
de Prauthey	Chollet
de Crêt	

et encore "de la grande maison" entendu plus récemment.

Les limites de ma démarche ...

A ce point de mon exposé je souhaite renouveler mes excuses auprès de la plupart des femmes qui ayant pris le nom de famille, la

bourgeoisie, éventuellement la nationalité de leur mari, conformément au droit en vigueur, ne se voient pas gratifiées de leur descendante. En cours de travail la recherche étendue à la commune d'origine du mari est devenue plus difficile en raison des nouvelles restrictions entrées en vigueur le premier janvier 1999.

La perte de la bourgeoisie et de la nationalité suisse subie par le mariage avec un époux étranger a posé un problème douloureux à une de nos parentes. Pendant la guerre, la situation était absurde, certaines communes d'origine ou des bourgeoisies s'appuyaient sur Berne pour éviter la réintégration d'anciennes suissesses et de leurs enfants, par crainte de devoir les assister.

J'ai relevé l'opinion exprimée officiellement par un très haut fonctionnaire fédéral qui en dit long sur les mentalités de l'époque (1946). Je cite : *"Notre droit repose sur la filiation masculine. La femme appartient à l'homme parce que le mariage sert à donner naissance à une nouvelle génération et parce que seule la succession des générations garantit l'immortalité du peuple."*

A cette époque il aurait été vain de proposer les modifications apportées par le nouveau droit du mariage introduit dès le 1^{er} janvier 1988 ou de parler des dispositions encore en consultation à l'heure actuelle.

Cet essai est basé en premier lieu sur les données conciliées dans les registres des familles consultés avec l'autorisation cantonale nécessaire et avec la complicité des officiers d'état civil que je remercie très chaleureusement pour leur accueil.

Viennent en deuxième lieu les Archives cantonales accessibles à tous, lieu béni qui a permis en toute concentration, l'approfondissement des recherches au-delà des données de l'état civil par l'étude des registres plus anciens déposés, microfilmés, la confrontation avec les recensements du XIXe siècle et l'examen des grosses et des registres notariaux déposés ou disponibles en principe chez les notaires. Les archivistes se sont montrés très coopératifs et je les remercie de leur appui et de leurs conseils.

Enfin, mais très importantes, les paroisses détenant encore d'anciens registres apparus dès le XVIe siècle ou des copies, contenant dans des registres séparés les inscriptions manuscrites des baptêmes, des mariages et des décès survenus dans la juridiction paroissiale. Elles ont contribué à compléter et à préciser les informations recueillies.

Latin, écriture gothique, encre délavée, calendriers m'ont posé quelques difficultés de déchiffrage.

Quelques propos sur la réalisation de l'ouvrage ...

Quelques mots au sujet de la réalisation de l'imprimé "Essai de généalogie". La compilation des données généalogiques n'est qu'une première longue étape. La disposition comprend la présentation formelle par famille, la mise en forme dans des tableaux clairs et précis, complétés des renvois et références facilitant la recherche d'une descendance ou d'une filiation. A ces données informatiques s'ajoutent une pagination, les illustrations, les corrections et les modifications de disposition si nécessaire dans le cadre de la mise en pages sur Quark Express et en dernier lieu l'exposition en formes de huit pages imposées sur film. Le transfert direct sur plaque d'impression était possible et moins coûteux ; l'impression d'un petit tirage sur presse digitalisée aussi. La qualité de l'objet, des illustrations souhaitée nous ont fait préférer la méthode classique d'impression en bichromie par le procédé offset.

Les images ...

L'iconographie a été volontairement limitée à des clins d'œil à quelques ancêtres, à leur mode de vie, à leurs préoccupations.

Deux anecdotes à ce propos.

La première :

Les images de l'exploitation de la glace sur le lac de Lussy (p. 125) sont reprises par photographie Polaroid sur notre téléviseur, reproduites et reconstruites conventionnellement sur l'ordinateur. Maurice Colliard ne retrouvait plus son film amateur original datant de la fin des années quarante !

La seconde :

La découverte de la traditionnelle photographie de mariage de mes grands- parents prise en 1896 (p. 65) dans les studios du photographe Lorson établi à Fribourg a une histoire. De mon enfance, j'avais gardé le souvenir de deux portraits ovales tirés en sépia au format 30x40 cm, superbement encadrés et suspendus au-dessus de la tête de lit des époux. Un demi-siècle plus tard des chineurs indéliçats avaient investi

la ferme momentanément sans occupant et volé les tableaux parmi d'autres objets. Il m'aurait plu de les reproduire dans mon ouvrage. De nombreux documents sollicités surgirent des fonds de tiroirs et parmi eux des contretypes bon marché d'un portrait de couple qui me faisait songer aux portraits des grands-parents. Par le plus grand des hasards un tirage original de l'époque m'était présenté chez un des membres d'une famille allié hésitant sur l'identité des personnages figurant devant le décor de studio. Par contre, au dos du document figurait la commande écrite de la main de Lorson à son collègue genevois spécialiste de l'agrandissement et de la retouche ; "faites-moi deux agrandissements 30x40 avec flou autour des visages". Julien et Victorine venus se faire tirer le portrait à Fribourg à l'occasion de leur mariage étaient formellement identifiés.

De la photographie ...

Dès son invention dans les années 1850, la photographie fascine et ses multiples applications sont très en vogue. La Suisse compte quelques pionniers. La profession s'établit dans toutes les villes principales. A l'époque, les couples, même les plus modestes faisaient la dépense, ou profitaient d'un amateur passionné, et distribuaient les épreuves avec dédicace aux parents.

Tôt ou tard le portrait du défunt figurera sur les cartes de souvenir du deuil ou en forme de médaillon sur la tombe.

La diffusion...

Cet essai édité à 250 exemplaires numérotés et dédicacés, dont plus de 200 ont été remis en mains propres le 1^{er} mai 1999 est dédié à mes petits-enfants. Ils s'en sont beaucoup réjouis. Puissiez vous y trouver quelque intérêt ne serait ce que de satisfaire votre curiosité. Je le soumets volontiers à votre critique.

Merci de votre intérêt.

Epresses, mai 2000

héraldique

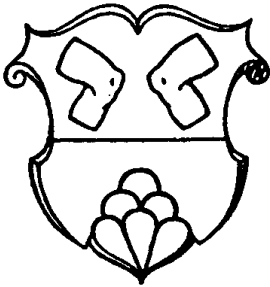


GENOUD

d'azur au chevron d'or abaissé sous un croissant posé entre deux étoiles rangés en chef, et accompagné en pointe d'un genou;

d'après un cachet ayant appartenu à Jean-François G., lieutenant baillival de Châtel 1772-79.

DHBS et de Vevey



coupé: au premier de gueules à deux genoux, le premier contourné; au 2^e d'azur à une montagne de 6 copeaux d'or

Comba vers 1830, cité par de Vevey.

demandes d'entraide

De: **Pierre Hoffmann**

181, Av. des Combattants d'AFU
F-81370 Saint-Sulpice

Ma grand-mère maternelle Anne-Elisabeth Hanza, née le 04.09.1877 à Albigen; mon père est né le 28 mars 1900 à Tützenberg, commune de Schmitten

Je me permets de solliciter votre aide pour mes recherches.

De: **Bob Backherms, SM**

rebsm@netzero.net

Hello, Friend:

I saw Bourguillon on the Internet. When I studied at the U. of Fribourg, 1953-1958, I often walked to the Marian shrine there in Bourguillon.

As I am doing some genealogical research for my family, I wonder whether the BACKHERMS family ever lived in Switzerland--especially after troubles in Germany or the Netherlands. What do you think, or know?

De: **John Letourneau**

JOHNLETOURNEAU@webtv.net

I am interested in researching my ancestor, Pierre Miville or Mayville, who was born in Fribourg in approx. 1602. He is believed to have been a soldier in the Swiss army, who moved to Bourage France at an early age, and then became a settler in New France (Quebec, Canada) around 1645.

I would be interested in any general information about the Miville or Mayville name and any information about the prevalence of this name in The Canton of Fribourg today. (ie. How many listings are in the telephone book? etc.). Are there any existing genealogy reports of anyone with this name,

De: **Ted McKissack**

Besquire@mail.netquest.com

Hello;

My family is doing a genealogical study of our "Gruet" family line. We would appreciate any information you might be able to provide on Gruet in the Fribourg area or any suggestions on possible sources of information.

We have traced our family from Michigan,USA and Ontario, Canada to

the area around London, England,(ca 1731), then to Calais, France where we found Jean-David Gruet. Jean David Gruet was born in Switzerland in about 1707.

My grand father was named James Gruet, as was his grandfather. The name James (Jacques) Gruet has been in the family for many generations. We believe that there may be a connection to the Huguenot, Jacques Gruet, who was beheaded in Geneva, in 1547.

We have seen information about the Gruet families in the area around Doubs, France; and Fribourg and Neuchatel.

Any information at all will be a big help to our research;



A FRIBOURG EN SUISSE,
Chez B. LOUIS PILLER, Imprimeur de LL. EE.
1790.

à lire ...

Nous vous rappelons que la bibliothèque de l'Institut est déposée à la Bibliothèque cantonale et universitaire, Rue Joseph Piller 2, à Fribourg, et qu'elle est à votre disposition.

Nous avons reçu :

Emmanuel de BOOS, La généalogie - Familles, je vous aime,
(Paris ?, Gallimard, 1998; 144 pp.)

Généalogiste successoral, l'auteur présente un choix, abondamment et richement illustré, de "documents pour illustrer la quête généalogique". Il en discerne différentes étapes : fondements naturels par la génétique, mythes généalogiques de l'Antiquité et source de transmission des pouvoirs dynastiques. Au XVIIIe siècle finissant, des encyclopédistes affectent de voir en la généalogie une occupation "vaine, artificielle et... gothique,... appelée à s'évanouir avec l'ordre ancien". Là aussi, ils se sont trompés même si une littérature peu fiable du XIXe siècle utilise encore la généalogie comme instrument de prétention à des gloires imaginaires. De nos jours, comme le souligne l'auteur, la généalogie est revenue en force. Elle est matière d'érudition, auxiliaire de l'histoire, science sociale "interdisciplinaire et internationale" et procède psychologiquement d'une "lutte contre l'oubli et la mort". Avec, "l'explosion de la généalogie populaire", elle constitue un "élément déterminant de l'identité de chaque citoyen".

Ce manuel est un aperçu, aussi instructif qu'agréable pour tout lecteur désireux parfaire sa culture générale, curieux de généalogie ou chercheur expérimenté.

Informations généalogiques, bulletin du Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle (c/o M. François Kohler, route de Bâle 34, 2800 Delémont),

N° 23, été 1998, 27 pp. Nous y trouvons;

- une esquisse de la descendance en ligne féminine de Charlemagne par des familles bâloises des XVIe et XVIIe s. (Irmy, Rüdin, Gebwiler, Faesch), aboutissant à Anne Frey épouse du pasteur Jacques Frêne (+ 1747), de Reconvilier.
- un article concerne la famille Beurret, des Breuleux.
- un tableau indique les liens de parenté, remontant au XVIIe s., entre huit membres du cercle.

Ce numéro signale la publication d'un livre de famille des Donzé et la constitution d'un groupe de travail transfrontalier sur les familles du Clos du Doubs.

Le Souâton,

bulletin du Cercle de recherches généalogiques du Perche-Gouët (Mme Christiane Bidault, Le Puits, F-28480 Luigny),
N° 54 et 56; sept. 1998 et mars 1999, chacun de 40 pp. environ, contenant des listes de reproductions de cartes postales disponibles, des ascendances de membres, des questions et réponses.

Généalogie en Savoie,

revue éditée par la Bibliothèque généalogique (BP 7076, F-69301 Lyon CEDEX 07),
N° 1, avril 1998, 28 pp. Cette nouvelle revue présente entre autres une liste de familles étudiées par des généalogistes en Savoie, un aperçu des sources à consulter pour des recherches aux Archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi qu'aux Archives militaires de l'armée de terre à Vincennes.

E. Hamoir



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 24 février 2000

Présidée par Monsieur Dominic Pedrazzini, elle s'est tenue à 20 heures en la salle Zaehringen de la Maison bourgeoisiale. Vingt trois membres et invités y ont assisté ; deux personnes se sont excusées.

En voici le procès-verbal:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1999 est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du président

L'effectif de l'Institut, se monte à 138 membres. Durant l'année écoulée, dix personnes ont été admises et il y a eu six démissions ou radiations.

Cinq réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- 27 mai : Une réunion d'entraide consacrée aux familles Muller et Sciboz ;
- 26 juin : Visite de la ville d'Estavayer, parcours héraldique dans sa collégiale et réception au château par Monsieur le Préfet ;
- 23 septembre : "La famille Burdel – Bürdel" évoquée par M. Peter Kopp ;
- 21 octobre : "Les d'Affry, père et fils (1713-1810), entre célébrité et occultation", par M. Alain-Jacques Tornare ;
- 25 novembre : "Le chanoine Charles-Aloïs Fontaine" présenté par M. Jean-Pierre Uldry ;

Une initiation à la lecture des textes de nos ancêtres du XVIe au XVIIIe siècle fut donnée de février à mars par M. Albert Dumont durant quatre samedis après-midi.

Le Comité s'est d'autre part réparti les réponses à de très nombreuses demandes de renseignements venant du monde entier.

3. Elections statutaires

A l'unanimité, l'assemblée confirme les membres sortants suivants dans un nouveau mandat de trois ans au comité : M. Dominic M. Pedrazzini, président, Madame Eveline Maradan, Messieurs Marcel von der Weid et Pierre Zwick. A l'unanimité elle nomme deux nouveaux membres : Messieurs Pierre Brodard et Luc Balleyguier.

Un hommage particulier est rendu à M. Eric Hamoir pour l'engagement dont il a fait preuve au sein du comité, en particulier à la tête du groupe de travail qui a reconstitué "L'état présent de la bourgeoisie de la Ville de Fribourg"

Messieurs Alfred Uldry et Raymond Cavin sont reconduits dans leur mandat de vérificateurs des comptes.

4. Admissions

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'admission des sept personnes qui ont déposé une demande d'adhésion.

5. Comptes 1999, rapport des vérificateurs, approbation et décharge

Les comptes pour l'année 1999 se bouclent avec un excédent de recettes de fr. 2'222.50. La fortune de la société au moment de la clôture se monte à fr. 8'391.60. Suite au rapport des vérificateurs lu par Monsieur Cavin, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 1999.

6. Budget et cotisations

Le trésorier présente le budget proposé pour l'année 2000 ; les montants des cotisations sont inchangés ; l'excédent de recettes prévu est de fr. 600. Ce budget est approuvé à l'unanimité.

7. Divers

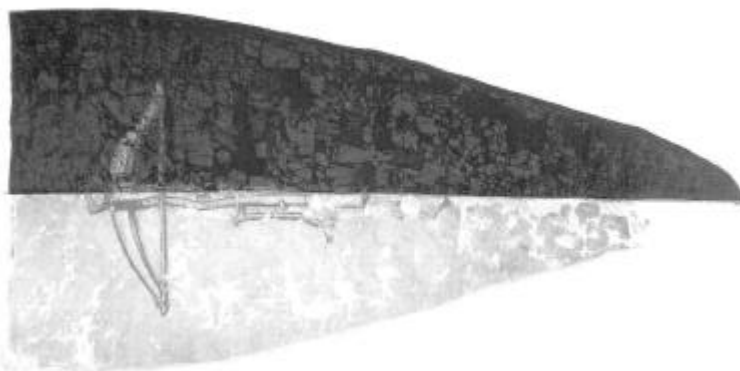
La parole n'étant plus demandée, le président déclare close la partie statutaire de l'assemblée générale et passe la parole à la conférencière du jour, Dr Sabine Sille Maienfisch qui s'exprime sur le thème

Drapeaux fribourgeois et héraldique

A l'aide d'une abondante documentation illustrée, Mme Sille présente quelques-uns des 64 drapeaux fribourgeois datant du XVe au XVIIIe siècle, dont elle a retrouvé la trace dans différentes collections. On trouve dans cet inventaire les quelques objets qui ont été conservés jusqu'à aujourd'hui, alors que beaucoup d'autres ont disparu. C'est un

ensemble de drapeaux militaires et cantonaux ainsi que de drapeaux de corporations et de sociétés provenant de toutes les régions du canton actuel.

PZ



Drapeau des tireurs fribourgeois, fin du XVe siècle ; dimensions: 97 cm de hauteur sur 188 de largeur, déposé au MAHF sous le n° 7810. L'arbalète est fidèlement reproduite d'après nature avec tous ses éléments : l'arc, l'étrier, l'arbrier, les attaches, la noix, le pontet, les goujons, la corde. La forme de l'arbalète permet de la dater de la fin du XVe siècle.¹

Dans les comptes du trésorier de Fribourg, de 1480, on peut lire : "*a maistre Pierre le pointre, pour sa poyne et pour la fasson de pointe deux schützenvenly ...*"²

¹ H. Schneider 1975, p. 244 ss, cité par S. Sille

² AEF, comptes du trésorier, n° 27, 1480, premier semestre, cité par S. Sille